N° 2017/101/3.2 Feuillet n° 110

Département de le DORDOGNE - Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

田 田

13

阿周

B

間 調

16

Bij

20

Ħ

н

E 10

III III

H H

. .

100 100

BIE

E 10

BB

胴

Pôle des Services Publics 58 Ave Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

PRÉSENTS:

Nombre de Conseillers Communautaires	
Présents	49
Votants:	53
Pour:	53
Contre:	0
Abstention :	0

Titulaires: Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique

BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<u>Suppléants</u>: Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

<u>Titulaires</u>: Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Vente de terrain ZAE Les Fauries à Terrasson

VU la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République VU l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

VU les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

Considérant que les conditions de majorité qualifiée sont acquises.

VU la délibération n°2017-081 du 28 septembre 2017 portant sur l'achat des terrains situés sur la ZAE Les Fauries à Terrasson.

Considérant les échanges de M. le Président avec l'entreprise DEFIPRO intéressée par l'achat de la parcelle n°BZ83 située ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 2 093m² pour un montant de 18€HT/m².

Monsieur le Président propose de céder la parcelle au prix indiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°BZ83 située ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 2093m² pour un montant de 37 674€ HT soit 45 208,80€ TTC;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 18/12/2017

Le Président, Dominique BOUSQUET

> Pôle des Savies Publics 58, Av Jean Jan

> > 05.53.50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/20

OIR THENON; HALL

Pélo des Cyrvices Pun 5 58 Av. Jean Jaurès

05.53 50